Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D017-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	29	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/02/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, COLAS Odette, GAUTHIER Mariane, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, MINEC Pierre-Yves, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à LE VAILLANT Bernard, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : SALOMÉ à LE COMTE Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : M. LE COMTE Jean-Yves

2026D017 – Etat des indemnités des élus - année 2025

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que, chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

Indemnités de fonction des élus Montant des versement 2025							
		Mandat Communal			Autre fonction élective indemnisée		
Nom	Prénom	Fonction	Indemnité Brute annuelle	Frais remboursés	Mandat	Indemnité Brute annuelle	Frais de mission
HUON	Joëlle	Maire	24 187,08 €	0,00 €	Conseiller départemental	30 927,60 €	
HERE	Roger	1er Adjoint	9 840,48 €	0,00 €	Vice Président Morlaix Communauté	13 564,68 €	
ALLAIS KERRIEN	Fanny	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
BOUDROT	Christophe	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
COLAS	Odette	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
DUVAL	Daniel	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
HUON	Thierry	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
LE COMTE	Jean-Yves	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
LE GOFF	Brigitte	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
HAMON	Julie	Adjoint	8 390,40 €	0,00 €			
BOUSSARD	Laurent	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
CONGAR	Philippe	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
GAUTHIER	Marianne	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
MANACH	Jacques	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
MOUILLE	Sandrine	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
SIMON	Alain	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			
THOS	Kristel	Conseiller délégué	2 962,56 €	0,00 €			

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D017-DE

Le conseil municipal a pris acte de l'état des indemnités des élus pour l'année 2025.

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. LE COMTE Jean-Yves